

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2015423	Date d'inspection Le 16 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas		Numéro de téléphone (506) 235-2942	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mai 2024	
Commentaires : Des 18 éducatrices, 11 ont leur formation d'Éducation à la petite Enfance, 6 ont le 90h d'Introduction et Cirriculum et 1 fait présentement sa formation d'Éducation à la petite enfance et terminera en mai 2024.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	26 janv. 2024	
Commentaires : Sur 28 dossiers vérifiés, 7 avaient des contacts d'urgence incomplets. Les deux contacts d'urgences doivent être autre que les parents et doivent inclure les adresses complètes.			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	08 janv. 2024	16 janv. 2024
Commentaires : Le plancher et les moulures dans le local des deux ans sont sèches et ne présentent plus de taches d'eau. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	16 janv. 2024	16 janv. 2024
Commentaires : Des produits toxiques (Windex, Lysol, Hertel) étaient hors de la portée des enfants dans le local de 4 ans, mais se trouvaient sur une étagère haute dans la salle de bain non barré sous clé. Les produits ont été apportés à l'endroit désigné barré sous clé. De l'alcool à friction se trouvait dans un tiroir de la salle de bain du local de 2 ans. Il fut apporté dans le local désigné pour les produits toxiques non accessibles aux enfants. La porte du local doit être fermée et barrée en tout temps. La lacune est maintenant conforme.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	16 janv. 2024	16 janv. 2024
Commentaires : La procédure de changement de couche n'était pas affichée dans la salle de bain des nourrissons. Elle fut affichée lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			

## Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

- Les preuves de formation de toutes les éducatrices doivent être à l'établissement afin de vérifier qu'elles ont complété les 10h de formations obligatoires d'ici le 31 janvier 2024.

### Discussion concernant:

- les médicaments apportés de la maison

- continuer d'assurer pendant tout l'hiver que la clôture du parc extérieur est déblayée de façon que les enfants ne puissent pas grimper par dessus et que la porte du parc qui peut ouvrir et fermer

- La surveillance des nourrissons dans les parcs pendant le repos

### Observations:

- Le groupe de 4 ans ont eu une discussion concernant leurs animaux de compagnie et ont fait des jeux libres (dessin, casse-tête...). Ils ont fait une méditation guidée avant le repas.

- Un groupe de nourrissons a fait une activité de placer des fruits en bois sur une corde à tour de rôle en nommant les fruits.

- Le groupe de 2 ans ont eu une discussion concernant les couleurs et ont fait des jeux libres (autos, magasin, livres et autres).

- Le groupe de 3 ans ont fait des jeux libres (pâte à modeler et autres) et ont joué à la statue avec de la musique de Noël suite à leur demande.

- Tous les groupes ont mangé leur repas et ont fait la période de sieste.

original signé par

Janel Aubut

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 janvier 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Mélissa Beaulieu

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 janvier 2024

\_\_\_\_\_  
Date